

Synthèse de l'année 2013

Origine de l'eau

Le réseau auquel appartient votre commune est alimenté par l'usine de potabilisation de Morsang-sur-Seine qui traite l'eau de la Seine (90%) et l'eau des forages (10%). La gestion est assurée par Société des Eaux de l'Essonne (Lyonnaise).

Quartiers

L'ensemble de la commune

Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'Eau Destinée à la Consommation Humaine, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 102 échantillon(s) d'eau prélevé(s) en production et de 19 échantillon(s) prélevé(s) sur le réseau de distribution.

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L. Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : C, NC0, NC1 ou NC2

SULFATES

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Référence de qualité : ne pas dépasser 250 mg/L.

ALUMINIUM

Elément présent naturellement dans l'environnement. Référence de qualité : ne pas dépasser 200 µg/L.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
 Nombre de prélèvements : 121

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES

Moyenne : 20,2 mg/L Maximum : 26,2 mg/L
 Nombre de prélèvements : 101

EAU CALCAIRE

Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 24,55 °f Maximum : 35,2 °f
 Nombre de prélèvements : 101

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,08 mg/L Maximum : 0,1 mg/L
 Nombre de prélèvements : 13

CLASSE C

eau conforme à la limite de qualité.

Moyenne inférieure au seuil de détection de la méthode d'analyse (Déséthylatrazine)
 Nombre de prélèvements : 13

EAU DONT LA TENEUR EN SULFATES EST CONFORME A L'INDICATEUR DE QUALITE

Moyenne : 50,2 mg/L Maximum : 65,8 mg/L
 Nombre de prélèvements : 101

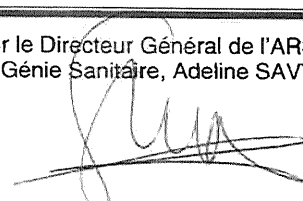
EAU CONFORME A LA REFERENCE DE QUALITE, CONTENANT TRES PEU D'ALUMINIUM

Moyenne : 25,92 µg/L Maximum : 54 µg/L
 Nombre de prélèvements : 31

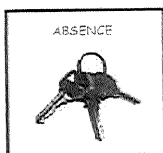
AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2013 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

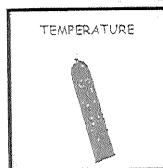
Pour le Directeur Général de l'ARS,
 L'Ingénieur du Génie Sanitaire, Adeline SAVY



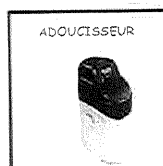
Conseils



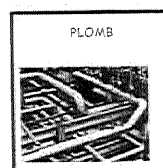
Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



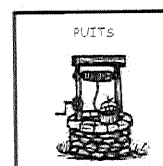
Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



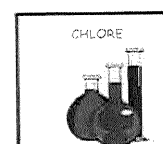
Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il n'alimente que le réseau d'eau chaude



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.



Toute ressource d'utilisation unifamiliale (source ou puits particuliers) doit être déclarée en mairie. Les connexions entre le réseau public d'adduction d'eau et une conduite alimentée par une autre ressource en eau (puits, source...) sont interdites. Pour l'alimentation, privilégiez l'eau du réseau public dont la qualité est régulièrement contrôlée.



Par mesure de sécurité, les taux de chlore résiduel dans l'eau distribuée ont été augmentés. Il n'y a aucune incidence sur la santé. Si vous décelez un goût de chlore, mettez l'eau quelques minutes au réfrigérateur dans une carafe ouverte. Si la saveur, ou la couleur, de l'eau à votre robinet changent, signalez-le à votre distributeur d'eau.

Nous recherchons des personnes volontaires pour effectuer un prélèvement et une analyse d'eau dans le cadre du contrôle sanitaire. Ceux-ci sont gratuits. Vous recevrez un bulletin individuel avec une conclusion sanitaire sur la qualité de l'eau à votre robinet. Pour participer, votre installation ne doit pas être équipée d'un adoucisseur. Si vous êtes intéressé, contactez la Délégation Territoriale de l'Essonne au 01.69.36.71.63.



Synthèse de la qualité de l'eau en 2013

COMMUNE DE MENNECY

Bilan de la qualité de l'eau

L'eau distribuée en 2013 est restée **conforme** aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés.

Des dépassements de référence de qualité ont été constatés en production sur le paramètre bactéries et spores sulfito-réductrices. Le recontrôle n'a pas confirmé leur présence.

Une vigilance devra être portée sur le paramètre turbidité car quelques dépassements ont été observés. Si ce paramètre n'a pas d'impact sanitaire direct, il favorise le développement bactérien mais diminue également l'efficacité de la chloration.

Bilan de la situation administrative des captages alimentant la commune

Les procédures de protection des captages et de la prise d'eau de Morsang-sur-Seine sont terminées.

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels réglementaires :

La loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau potable et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage, plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n° 97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été signé par le Préfet, que ces documents et servitudes ont été inscrits aux hypothèques et que les documents d'urbanisme (P.O.S.) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P..

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu'elle est connue de l'ARS-DT91, je vous invite à prendre contact avec le service contrôle et sécurité sanitaire des milieux.

Description du (ou des) ouvrage(s)		Situation administrative					
Commune d'implantation	Nom de l'installation	Code de l'installation	C.A.P. - B.S.S. - Code	Date avis géologue	Date D.U.P.	Inscription hypothèque	État procédure
MORSANG SUR SEINE	CAPT MORSANG F2	000112	02574X0167	20/06/1992	18/10/1996		Procédure terminée (captage public)
MORSANG SUR SEINE	CAPT MORSANG F3	000113	02574X0168	20/06/1992	18/10/1996		Procédure terminée (captage public)
MORSANG SUR SEINE	PRISE D'EAU DE MORSANG	000111	02574X0210	01/04/2008	17/12/2010		Procédure terminée (captage public)



Agence Régionale de Santé Direction Territoriale de l' ESSONNE -
Contrôle et Sécurité Sanitaire des Milieux

6/8 rue Prométhée Tour Lorraine Boulevard de France 91035 EVRY CEDEX
Tel: 01.69.36.71.71 Fax: 01.69.36.71.99

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

L'eau que vous consommez provient d'un **MENNECY**
réseau de distribution dénommé :

Ce réseau est la propriété de : **MAIRIE DE MENNECY**

Il est exploité par : **SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE**

Installations qui alimentent votre réseau de distribution, dont les résultats sont pris en compte :

Station de traitement

TTP USINE DE MORSANG/SEINE

Qualité de l'eau distribuée en : 2013

Escherichia coli (n/100 ml) et Entérocoques (n/100 ml)	
---	--

Nombre de mesures :	121
Nombre de Prélèvements non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	0
% conformité :	100,0 %

Turbidité (NFU)	
-----------------	--

Nombre de mesures :	119
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	0,95
Valeur minimale atteinte :	0,00
% conformité :	100,0 %

Nitrates (mg/l)	
-----------------	--

Nombre de mesures :	101
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	26,20
Valeur minimale atteinte :	15,40
% conformité :	100,0 %

Titre hydrotimétrique (°F)	
----------------------------	--

Nombre de mesures :	101
Valeur maximale atteinte :	35,2
Valeur minimale atteinte :	20,6
% conformité :	100,0 %

pH (unité pH)	
---------------	--

Nombre de mesures :	121
Valeur maximale atteinte :	8,50
Valeur minimale atteinte :	7,20

Pesticides (µg/L)	
-------------------	--

Nombre de mesures :	13
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	0,00
Valeur minimale atteinte :	0,00
% conformité :	100,0 %

Sélénium (µg/l)	
-----------------	--

Nombre de mesures :	13
Nombre de non conformes :	0
Valeur maximale atteinte :	5,00
Valeur minimale atteinte :	0,00
% conformité :	100,0 %

Vous avez lancé l'exploitation des données
pour le réseau appelé :

MENNECY

Ce réseau est la propriété de : **MAIRIE DE MENNECY**

Il est exploité par : **SOCIETE DES EAUX DE L'ESSONNE**

ADET	ALTMIC R	AS	ATRZ	BA	BSIR	CALCOC 2	ECOLI	FET	FMG	NO3	PH	SE	SO4	STRF	TH	TURBNF U
Atrazine déséthyl µg/l	Aluminium total µg/l	Arsenic µg/l	Atrazine µg/l	Baryum mg/L	Bact. et spores sulfito-ré- du./100ml n/100mL	Equilibre calcocarb- onique 0/1/2/3/4 qualit.	Escherich ia coli /100ml -MF	Fer total µg/l	Fluorures mg/L	Nitrates (en NO3) mg/L	pH unitépH	Sélénium µg/l	Sulfates mg/L	Entéroco- ques /100ml-M S n/100mL	Titre hydrotim- étrique °F	Turbidité néphé- lométrique NFU
13	31	13	13	13	121	13	121	13	13	101	121	13	101	121	101	119
0,00	25,92	0,26	0,00	0,02	0,02	1,62	0,00	0,08	0,08	20,19	7,66	0,38	50,20	0,00	24,55	0,20
0,00	10,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06	15,40	7,20	0,00	38,10	0,00	20,60	0,00
0,00	54,00	0,50	0,00	0,03	1,00	3,00	0,00	1,00	0,10	26,20	8,50	5,00	65,80	0,00	35,20	0,95
Nombre de résultats :																
Moyenne:																
Minimum:																
Maximum:																

Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée
Les paramètres sont comparés aux exigences de qualité pour le type d'eau "T3"
Les paramètres microbiologiques des PLV dont le type d'eau est : A1, A2, A3, B, sont exclus

TTP TTP USINE DE MORSANG/SEINE

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
-----------	----------------	------------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassements :

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Bact et spores sulfite-rédu /100ml	1 n/100ml	13/06/2013		0
Bact et spores sulfite-rédu /100ml	1 n/100ml	18/10/2013		0
Equilibre calcocarbonique 0/12/3/4	0 quatit	15/05/2013	1.06	2.00
Equilibre calcocarbonique 0/12/3/4	0 quatit.	02/07/2013	1.06	2.00
Equilibre calcocarbonique 0/12/3/4	3 quatit.	26/08/2013	1.06	2.00
Turbidité néphelométrique NFU	0.95 NFU	29/09/2013		0.50
Turbidité néphelométrique NFU	0.73 NFU	05/07/2013		0.50

Nombre de dépassements : 7

UDI MENNECY

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Limites de qualité min.	Limites de qualité max.
-----------	----------------	------------------	-------------------------	-------------------------

Nombre de dépassements :

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Turbidité néphelométrique NFU	0.54 NFU	17/06/2013		0.50
Turbidité néphelométrique NFU	0.67 NFU	19/07/2013		0.50
Turbidité néphelométrique NFU	0.72 NFU	25/11/2013		0.50

Nombre de dépassements : 3

